

# Aubaud du Perron

## *Attestation de noblesse (1713)*

**G**illes Aubaud, fils de Louis, sieur du Peron, obtient une attestation de noblesse donnée en 1713 par le sénéchal du comté de Montfort.

Titre d'Aubaud du Perron, du 20<sup>e</sup> janvier 1713

Attestation donnée le 20<sup>e</sup> de janvier de l'an 1713, par Mathurin Le Moine, s<sup>r</sup> des Gripeaux, sénéchal du comté de Montfort et subdélégué de l'intendant de Bretagne, portant que Giles Aubaud, s<sup>r</sup> du Peron, fils de Louis Aubaud, ecuyer, étoit noble d'extraction, qu'eux et leurs ancêtres [*sic*] avoient toujours été reconnus pour tels, que depuis plus de 200 ans il ne paroissoit pas qu'ils eussent été imposés aux fouages et que le bruit commun étoit que leur maison étoit tombée en ruine, et que leurs titres avoient été perdus par le mauvais ménagement de leurs ancêtres.

Cet acte signé Le Moine et scellé.

- Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30267 (Carrés de d'Hozier 38), fo 190.
- Transcription : **Loïc Chermat** en novembre 2022.
- Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), avril 2023.

